



No de résolution  
ou annotation



# CONSEIL MUNICIPAL PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2019, À 19H00  
TENUE AU BUREAU MUNICIPAL, 134 RUE PRINCIPALE

À laquelle sont présents Son Honneur le maire monsieur GASTON ALLARD; mesdames les conseillères LISE A. ROMAIN, DEBBIE LAPORTE, CHRISTINE FRANCOEUR et NATHALIE DENAULT messieurs les conseillers PIERRE VAILLANCOURT et GAÉTAN GRAVELINE formant quorum sous la présidence du maire.

Secrétaire d'assemblée : ELLEN BOUCHER

Également présents : 5 citoyens

## ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
  - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Adoption du procès-verbal du 13 mars 2019
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 4.1. Adhésion 2019-2020 – Chambre de commerce du Pontiac
  - 4.2. Renouvellement de la police d'assurance MMQP-03-084060
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 5.1 Résolution pour l'achat de radio portatif pour le service d'incendie
6. TRAVAUX PUBLICS
  - 6.1. Travaux au garage municipal et à la caserne de Fort-Coulonge
  - 6.2. Demande au Ministère du Transport – rue Baume
7. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 7.1 Octroi du contrat de la mise aux normes et vidange des boues, usine de traitement des eaux usées
8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
  - 9.1 Autorisation d'un crédit suite à un changement de vocation concernant le lot 4 637 294 (matricule 8578-86-7821)
  - 9.2 Adoption du 2<sup>e</sup> projet de modification du règlement de zonage numéro 2004-202.
  - 9.3 Autorisation d'aller en appel d'offres publiques pour la vente de l'immeuble au 517 rue Baume (ancien hôtel Percy's)
  - 9.4 Autorisation d'un crédit suite à une demande de révision concernant le lot 4 638 014 (matricule 8678-30-7851)
10. LOISIRS ET CULTURE
11. FINANCES
  - 11.1. Lecture et adoption - comptes fournisseurs de mars 2019
12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ
  - 12.1. Demande de dons
    - 12.1.1. CSHBO – ÉTABLISSEMENT DES ADULTES
13. INFORMATION AUX MEMBRES DU CONSEIL
  - 13.1. COMPTE RENDU DE LA MRC
14. CORRESPONDANCE
  - 14.1. RECYC-QUÉBEC – Versement de la compensation 2018
  - 14.2. PESTICIDE BTi
    - 14.2.1. Lettre de Monique Corriveau et Lucie Gagnon
    - 14.2.2. Lettre de GDG
  - 14.3. AGA des membres de Tricentris
  - 14.4. Programme d'emplois verts – avis de décision
  - 14.5. MTQ – Village-relais
  - 14.6. MMQ – Protection contre les cyber attaques



No de résolution  
ou annotation

**ORDRE DU JOUR**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

---

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2019**  
**2019-04-68**

---

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019 ;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est proposé par LISE A. ROMAIN  
Et résolu à l'unanimité

**D'** adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

---

**4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

---

**4.1 ADHÉSION 2019-2020 – CHAMBRE DE COMMERCE DU PONTIAC**  
**2019-04-69**

---

Il est proposé par GAÉTAN GRAVELINE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce du Pontiac – au coût de 125\$ plus taxes, pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020.

ADOPTÉE

**4.2 RENOUELEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE**  
**MMQP-03-084060**

---

**2019-04-70**

Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le renouvellement de son portefeuille d'assurance La Municipale, MMQP-03-084060 de la Mutuelle des municipalités du Québec, par son représentant Groupe Ultima inc., pour un total de 28 946 \$ incluant les taxes couvrant la période du 28 mai 2019 au 28 mai 2020.

▪ L'assurance des biens	15 717 \$
▪ Perte de revenus	0 \$
▪ Responsabilité civile	3 601 \$
▪ Erreurs et omissions	2 029 \$
▪ Crime	356 \$
▪ Automobile	2 919 \$
▪ Bris de machines	1 934 \$
▪ Responsabilité civile complémentaire	0 \$

+ taxes

ADOPTÉE

5759



No de résolution  
ou annotation

**ORDRE DU JOUR**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**6.1 TRAVAUX AU GARAGE MUNICIPAL ET À LA CASERNE DE FORT-COULONGE**

**2019-04-74**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ne veulent que le garage municipal et la caserne soit conforme aux normes établies par la CNESST

**CONSIDÉRANT QUE** le panneau électrique au garage municipal/caserne manque d'espace et a besoin d'être remplacé;

Il est proposé par DEBBIE LAPORTE  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'achat de deux moniteurs pour le CO et NO2 ainsi que la mise en marche, vérification et certification de ceux-ci au coût de 3 672.00\$ plus taxes de l'entreprise HETEK solutions Inc.;

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise le remplacement du panneau électrique au garage municipal/caserne par l'entreprise SE Électrique inc. au coût de 900.00\$ plus taxes;

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorise l'installation des moniteurs de CO et NO2 ainsi que brancher les ventilateurs déjà sur place en combinaison avec les moniteurs par l'entreprise SE Électrique inc., au coût de 1 975.00\$ plus taxes.

ADOPTÉE

**6.2 DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT - RUE BAUME**

**2019-04-75**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état de la rue Baume s'est gravement dégradé et que la mise à niveau de ce chemin est nécessaire à partir du CLSC jusqu'à l'intersection de la rue Principale et Baume dans la municipalité du Village de Fort-Coulonge;

**CONSIDÉRANT QUE** la ligne blanche qui indique l'espace réservé aux piétons sur le chemin de la Chute – rue Baume à partir du CLSC jusqu'à l'entrée du village de Fort-Coulonge n'est presque plus visible et que ce n'est pas sécuritaire pour les piétons;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE VAILLANCOURT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité du Village de Fort-Coulonge demande au ministère des Transports de Campbell's Bay, de mettre à la programmation des travaux de mise aux normes des routes 2019-2020, la mise à niveau de la rue Baume dans la municipalité du Village de Fort-Coulonge et de repeindre la ligne blanche pour la sécurité des piétons;



No de résolution  
ou annotation

## ORDRE DU JOUR MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE

**ET QUE** suite au changement de vocation de l'immeuble portant le matricule 8578-86-7821, les membres du conseil municipal du village de Fort-Coulonge autorisent un crédit de taxes de 991.20\$, et ce, à compter du 14 mars 2019.

ADOPTÉ

### 9.2 ADOPTION DU 2<sup>e</sup> PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2004-202.

2019-04-78

**ATTENDU QU'** un avis de motion de modification du présent règlement a été donné à la Séance du conseil tenue le 13 mars 2019;

**ATTENDU QU'** un 1<sup>er</sup> projet de modification du présent règlement a été adopté à la Séance du conseil tenue le 13 mars 2019;

**ATTENDU QU'** un avis public du 1<sup>er</sup> projet de modification du présent règlement a été affiché le 19 mars 2019;

**ATTENDU QU'** une consultation publique a eu lieu le 10 avril 2019 à 18h, pour le 1<sup>er</sup> projet de modification du présent règlement;

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité du village de Fort-Coulonge souhaite modifier l'article 3.2.1.2 et l'article 2.3.1 de ce règlement ;

**POUR CES MOTIFS,**

**Il est proposé par PIERRE VAILLANCOURT  
Et résolu à l'unanimité;**

**QUE** le conseil municipal du village de Fort-Coulonge adopte le 2<sup>e</sup> projet de modification du règlement de zonage 2004-202 qui modifie :

L'article 3.2.1.2 Marge latérale est modifié pour l'ajout après l'alinéa b. du suivant :

« c. Constructions et usages autorisés dans une marge latérale;

Dans toutes les zones, l'espace compris à l'intérieur d'une marge latérale d'un terrain doit être laissé libre de tout usage ou construction, sauf :

- Les bâtiments, dont les murs mitoyens sont localisés sur la ligne séparatrice des terrains. »

L'article 2.3.1 Groupe Commerce 1 (C1) est modifié pour l'ajout après – les usages domestiques du suivant :

« Un point de vente de la SQDC ne peut être exploité à proximité des écoles (préscolaire, primaire et secondaire). La proximité est définie par le trajet pour s'y rendre par une voie publique de moins de 250 mètres, à partir des limites du terrain où se situe cet établissement. »

ADOPTÉE



No de résolution  
ou annotation

**ORDRE DU JOUR**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

**IL EST PROPOSÉ PAR DEBBIE LAPORTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'** autoriser le remboursement pour un paiement fait en double pour le matricule 8677-36-2529 d'une somme de 13 000.00\$.

ADOPTÉE

**10. LOISIRS ET CULTURE**

**11. FINANCES**

**11.1 LECTURE ET ADOPTION - COMPTES FOURNISSEURS DE MARS  
2019**

**2019-04-82**

**ATTENDU QUE** les comptes du mois de MARS 2019 ont été vérifiés par NATHALIE DENAULT et CHRISTINE FRANCOEUR;

**ET QU'** il y a donc lieu de procéder à leur approbation aux fins de paiement;

Il est proposé par NATHALIE DENAULT  
Et résolu à l'unanimité

**QUE** les membres du conseil du village de Fort-Coulonge approuvent les comptes dans les listes déposées qui totalisent le montant de 366 066.29 \$ se répartissant comme suit :

Salaires payés	23 529.95	\$
Opérations courantes payées	43 486.85	\$
Immobilisations payées ou remb. prêt	276 841.36	\$
Opérations courantes à payer	22 208.13	\$
<b>Total</b>	<b>366 066.29</b>	<b>\$</b>

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR LES COMPTES CI-APRÈS DÉCRITS :**

Je soussignée, ELLEN BOUCHER, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites ont été projetées.

Signé à Fort-Coulonge, Québec  
Ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2019.

  
ELLEN BOUCHER,  
Directrice générale / Secrétaire-Trésorière

**12. DEMANDES À LA MUNICIPALITÉ**

**12.1 DEMANDE DE DONS**

- 12.1.1. CSHBO – ÉTABLISSEMENT DES ADULTES
- 12.1.2. Chevaliers de Colomb